



# Crèche parentale les Casteloups - Gometz le Châtel

## Vide-Grenier Dimanche 29 Septembre 2019

### RÈGLEMENT

Le fait d'être exposant implique l'acceptation du présent règlement  
**LES DOSSIERS INCOMPLETS ET SANS PAIEMENT NE SERONT PAS PRIS EN COMPTE**

De par ce règlement, les exposants :

- S'engagent à fournir une photocopie d'une pièce d'identité.
- Seront inscrits dans un registre envoyé à la Préfecture.
- Sont seuls responsables devant les autorités de la provenance des objets vendus.
- S'engagent à respecter leur emplacement désigné par l'association "Les Casteloups".
- S'installent entre 6h30 et 8h00 à l'emplacement prévu en respectant un passage suffisant pour les véhicules de secours. Après déballage, ils sont invités à se garer sur le parking de l'école. Ils s'engagent à respecter le code de la route en ce qui concerne le stationnement sous peine de PV et d'enlèvement.
- S'engagent à rester jusqu'à 18h (fin du vide grenier). La circulation en voiture pour rechargement sera proscrite avant 18h00.
- Sont responsables des dommages causés aux personnes et aux biens d'autrui ainsi qu'aux aménagements municipaux.
- Déclarent renoncer à tout recours qu'ils seraient en droit d'exercer contre l'association "Les Casteloups" en cas de dommages tant à leur personne qu'à leurs véhicules et marchandises sur le lieu du vide-grenier.
- Sont responsables des lieux qu'ils occupent et s'engagent à les laisser propres en partant, une caution de 10 € sera demandée et restituée à la fin du vide-grenier.
- Les mineurs doivent présenter une autorisation parentale signée et restent sous la responsabilité de leurs parents, même si ces derniers ne sont pas présents.

**Tout stand alimentaire est interdit, à l'exception de celui de l'association les Casteloups.**

**Les stands à vocation de publicité ou de démarchage sont interdits.**

**La vente d'armes à feu n'est pas autorisée.**

**Il est strictement interdit de planter punaise ou clou dans les murs des riverains.**

**Les tréteaux et les tables ne sont pas fournis.**

**Toute inscription est définitive et non remboursable en cas de désistement.**

L'association "Les Casteloups" se réserve le droit d'annuler toute la manifestation, même au dernier moment en cas de force majeure. Le cas échéant, 70% du prix de l'inscription sera remboursé aux participants. En cas de désordre sur la voie publique, l'association "Les Casteloups" se verra contrainte de faire appel aux services de police.

**Les stands sont payants, le prix du mètre linéaire est de 5 € pour les résidents de Gometz-le-Châtel et de 7 € pour les résidents d'autres communes.**

**Le dossier complet est à retourner avant le 23 septembre 2019, et doit contenir :**

- 1 photocopie d'une pièce d'identité
- 1 autorisation parentale signée pour les mineurs (obligatoire)
- Le paiement par chèque à l'ordre de « Crèche les Casteloups »
- Un chèque de caution d'un montant de 10 € à l'ordre de « Crèche les Casteloups »
- l'attestation ci-jointe (au dos) dûment complétée

Tout dossier complet retourné après le 23 Septembre 2019 pourra être étudié et accepté **dans la limite des places disponibles.**



# Crèche parentale les Casteloups - Gometz le Châtel

## Vide-Grenier Dimanche 29 Septembre 2019

### ATTESTATION - INSCRIPTION

Pour toute information complémentaire veuillez écrire à [videgrenier@creche-les-casteloups.fr](mailto:videgrenier@creche-les-casteloups.fr) ou joindre le **07.89.44.63.67** ou le **06.81.02.60.70** Les stands sont payants, le prix du mètre linéaire est de 5 € pour les résidents de Gometz-le-Châtel et de 7 € pour les résidents d'autres communes.

Les dossiers peuvent être envoyés ou déposés dans la boîte aux lettres de la Crèche Parentale "les Casteloups" – 1 Ter Route de Grivery – 91940 Gometz-le-Châtel, **avant le 23 Septembre 2019**.

Cette attestation sera jointe au registre des participants qui sera remis au Maire de la Commune de Gometz-le-Châtel.

### Personne physique

#### Je soussigné(e),

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Né(e) le \_\_\_\_\_ Département : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

CP \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Tél \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

Titulaire de la pièce d'identité N° \_\_\_\_\_

Délivrée le \_\_\_\_\_ par \_\_\_\_\_

N° immatriculation de mon véhicule : \_\_\_\_\_

#### Déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant(e).
- vendre uniquement des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- ne pas participer à 2 (ou plus) autres manifestations de même nature au cours de l'année 2018. (Article R321-9 du Code pénal)
- avoir pris connaissance du règlement du vide grenier (au dos de cette page).

Ci-joint règlement de \_\_\_\_\_ € pour un emplacement d'une longueur de \_\_\_\_\_ mètres.

Ainsi qu'un autre chèque de 10 € servant de caution pour emplacement rendu propre. Celui-ci sera rendu ou détruit par les organisateurs à la fin du vide grenier.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

**Signature**